



POLICE

Police d'Assurance pour les Sociétés

Nous, les Assureurs, nous engageons individuellement par les présentes, contre paiement ou promesse de paiement à notre égard, par l'Assuré, de la prime spécifiée dans les Conditions Particulières, à assurer ce dernier contre les pertes, dommages, recours de tiers ou dépens, selon les proportions et de la manière spécifiées ci-dessous. Chaque Assureur ne sera responsable que de la proportion qui lui revient.

En foi de quoi, le nom du Directeur Général de Ins-sure Services Limited est apposé au nom de chacun des Assureurs, conformément aux dispositions du Contrat de service que chaque Assureur a conclu avec London Processing Centre Limited (une filiale à 100 % de Ins-sure Services Limited).

Directeur Général

Cette police d'assurance n'est valide que si elle porte la signature du Directeur Général de Ins-sure Services Limited.

